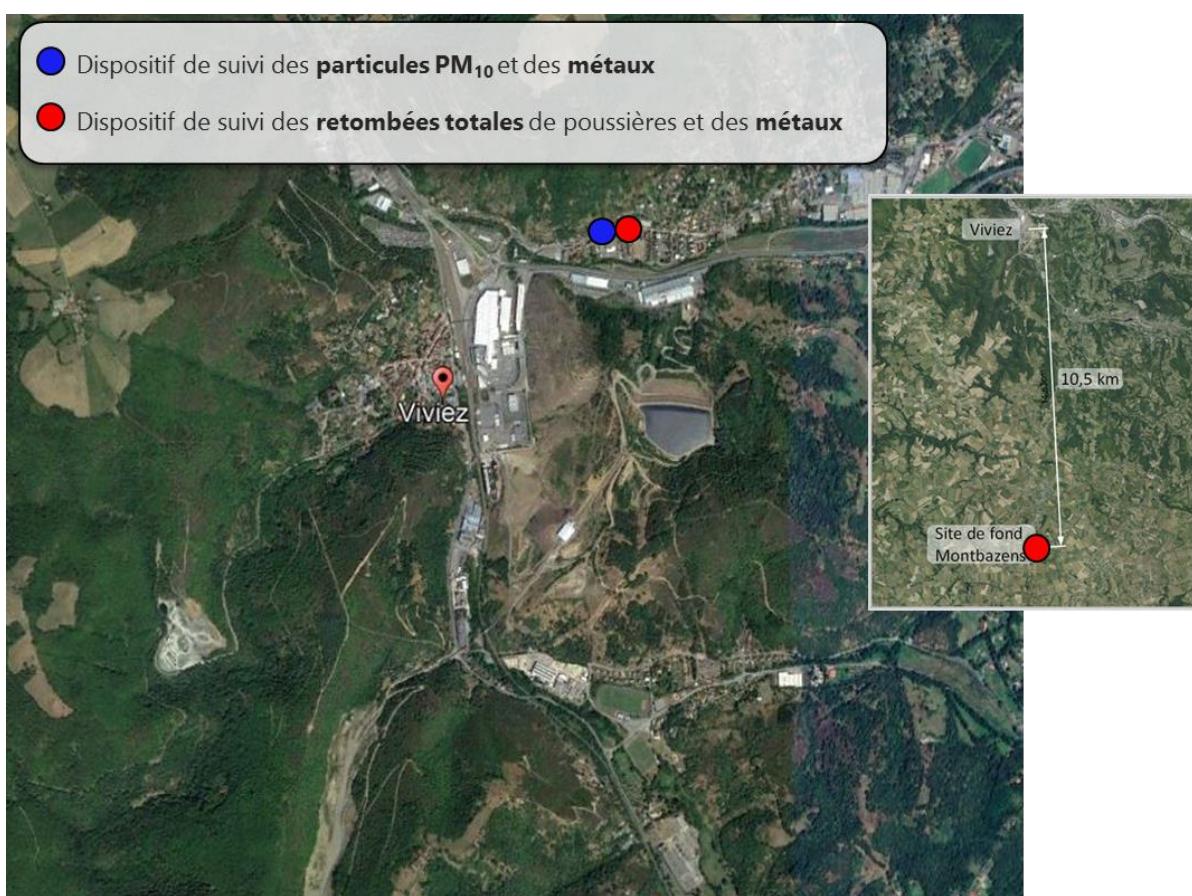


Rapport de mesure bimestriel du dispositif de surveillance de la qualité de l'air à Viviez (12) - SECHE ECO SERVICES - août 2025

1. Contexte

Afin d'améliorer les connaissances sur l'impact environnemental des activités de SECHE ECO SERVICES, Atmo Occitanie met en place un dispositif de suivi de la qualité de l'air, conformément au PRSQA et au projet associatif de l'association, en particulier à l'Axe 3-1 : « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ». L'historique des dispositifs de mesures est disponible en Annexe 1 et le dispositif d'évaluation mis en œuvre est disponible en Annexe 2.

Localisation des dispositifs de mesure « Place du 8 mai » à Viviez



2. Analyses des concentrations en PM₁₀ dans l'air ambiant

2.1. Situation par rapport aux valeurs règlementaires

La réglementation sur l'air ambiant est disponible en Annexe 3.

Mesure	Viviez Place du 8 mai
Moyenne en µg/m ³ du 1er janvier à fin août	11

Règlementation en vigueur pour l'exposition chronique

Règlementation	Viviez Place du 8 mai
Objectif de qualité 30 µg/m ³ en moyenne annuelle	Pas de dépassement
Valeur limite 40 µg/m ³ en moyenne annuelle	Pas de dépassement

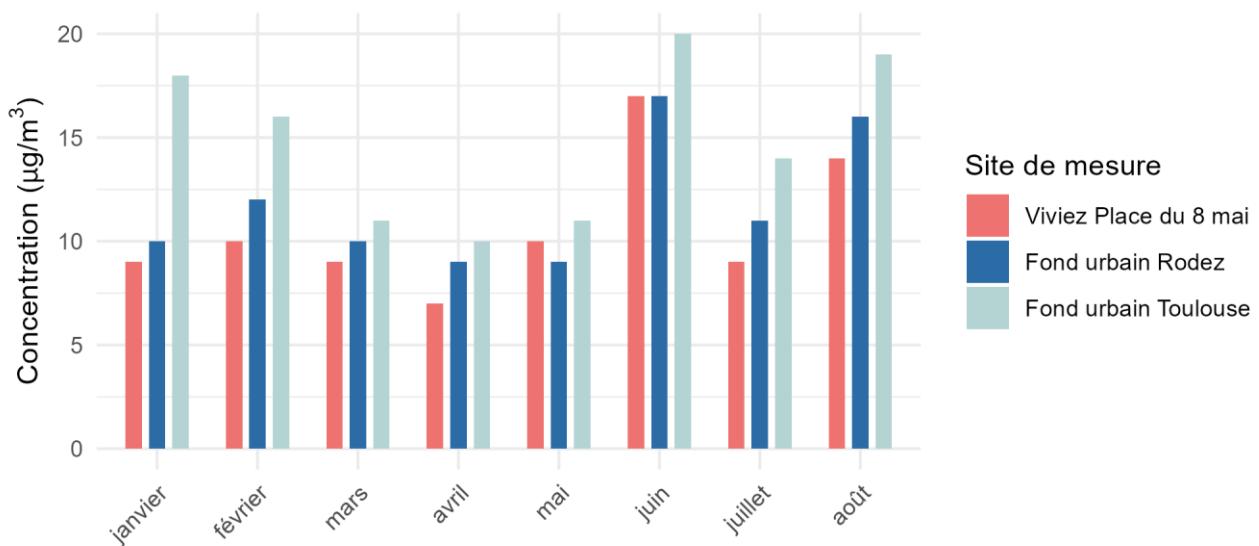
Règlementation en 2030 pour l'exposition chronique

Règlementation	Viviez Place du 8 mai
Directive européenne 2030 20 µg/m ³ en moyenne annuelle	Pas de dépassement

2.2. Moyennes mensuelles en PM₁₀ pour l'année 2025 ($\mu\text{g}/\text{m}^3$)

mois	Viviez Place du 8 mai
janvier	9
février	10
mars	9
avril	7
mai	10
juin	17
juillet	9
août	14

Moyennes mensuelles des concentrations en PM10



3. Analyses des concentrations de métaux dans les PM₁₀

3.1. Situation par rapport aux valeurs réglementaires

Moyennes du 1er janvier à fin août 2025

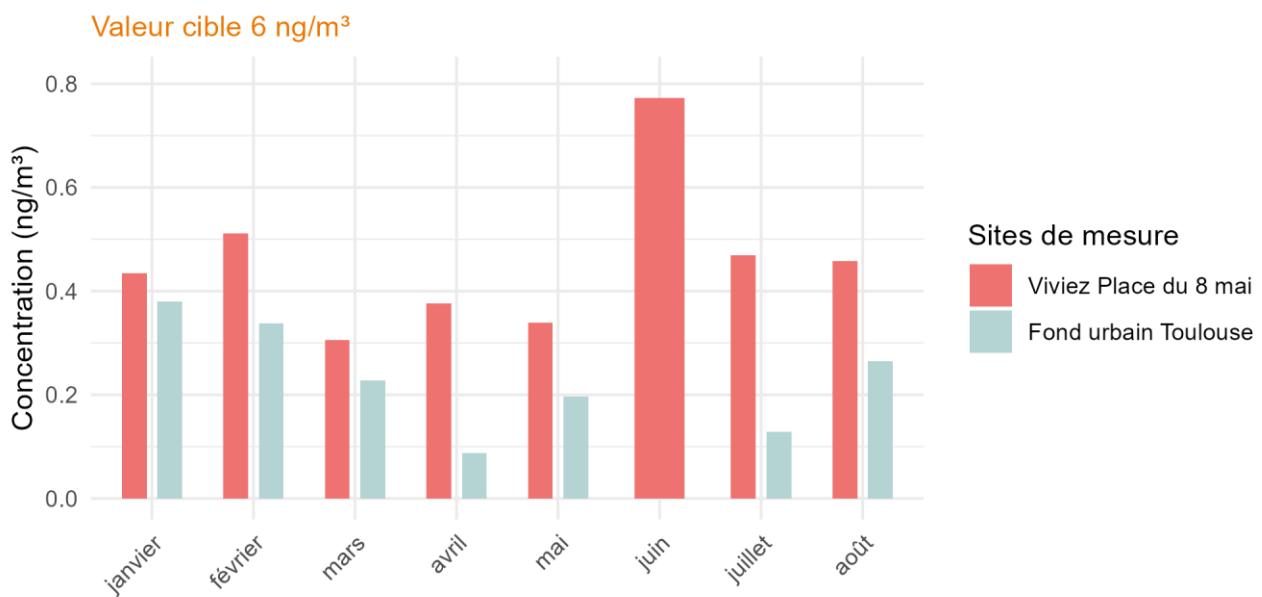
Métaux	Règlementation en moyenne annuelle (ng/m ³)	Viviez Place du 8 mai	Situation vis-à-vis de la réglementation
Arsenic	Valeur cible 6	0.46	Pas de dépassement
Cadmium	Valeur cible 5	0.45	Pas de dépassement
Nickel	Valeur cible 20	0.48	Pas de dépassement
Plomb	Objectif qualité 250	2.23	Pas de dépassement
Zinc	-	59.85	-

3.2. Moyennes mensuelles - août 2025

Il convient de rappeler que l'évaluation d'un dépassement ponctuel se fait en référence à la moyenne annuelle. Les moyennes mensuelles présentées illustrent les tendances par période tout au long de l'année.

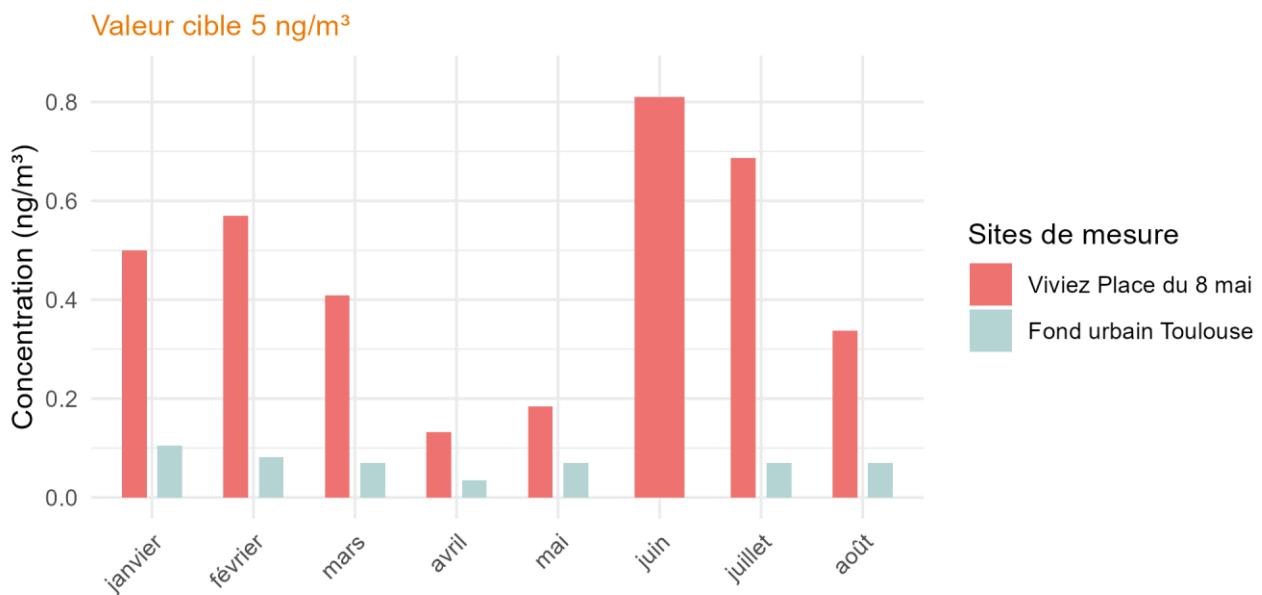
Métaux en moyennes mensuelles (ng/m ³)	Viviez Place du 8 mai
Arsenic	0.46
Cadmium	0.34
Nickel	0.61
Plomb	1.18
Zinc	19.92

3.2.1. Arsenic



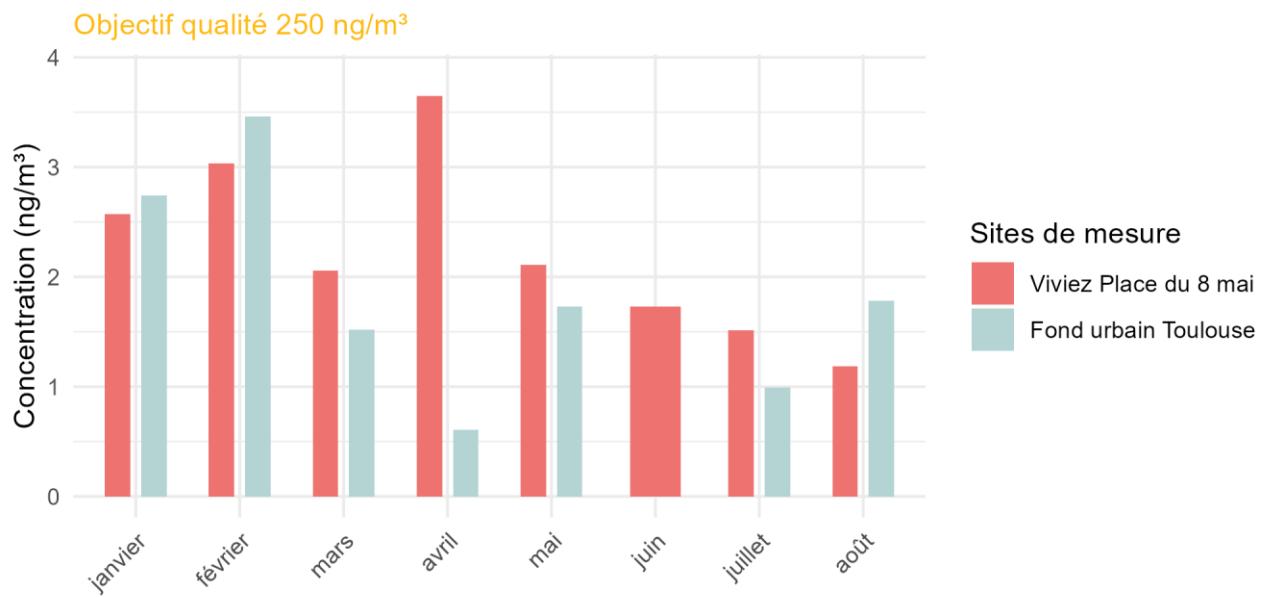
Observations : Tendances des concentrations en arsenic dans les PM10 autour du site de Viviez Place du 8 mai globalement plus élevées que le site de fond urbain de Toulouse.

3.2.2. Cadmium



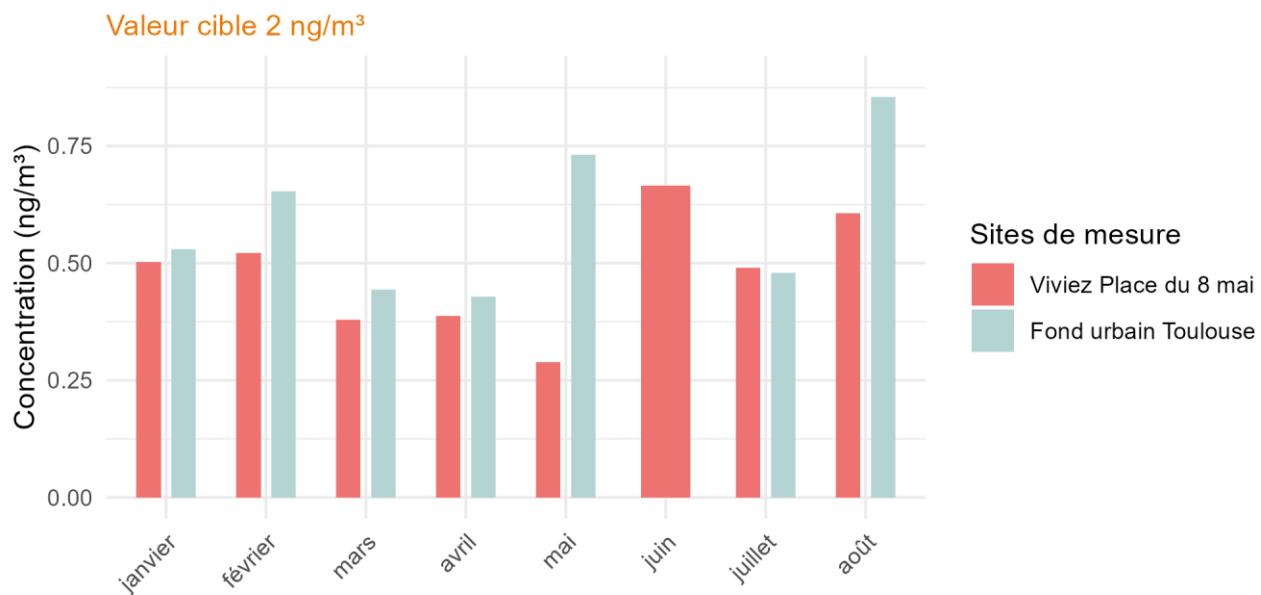
Observations : Tendances des concentrations en cadmium dans les PM10 autour du site de Viviez Place du 8 mai globalement plus élevées que le site de fond urbain de Toulouse.

3.2.3. Plomb



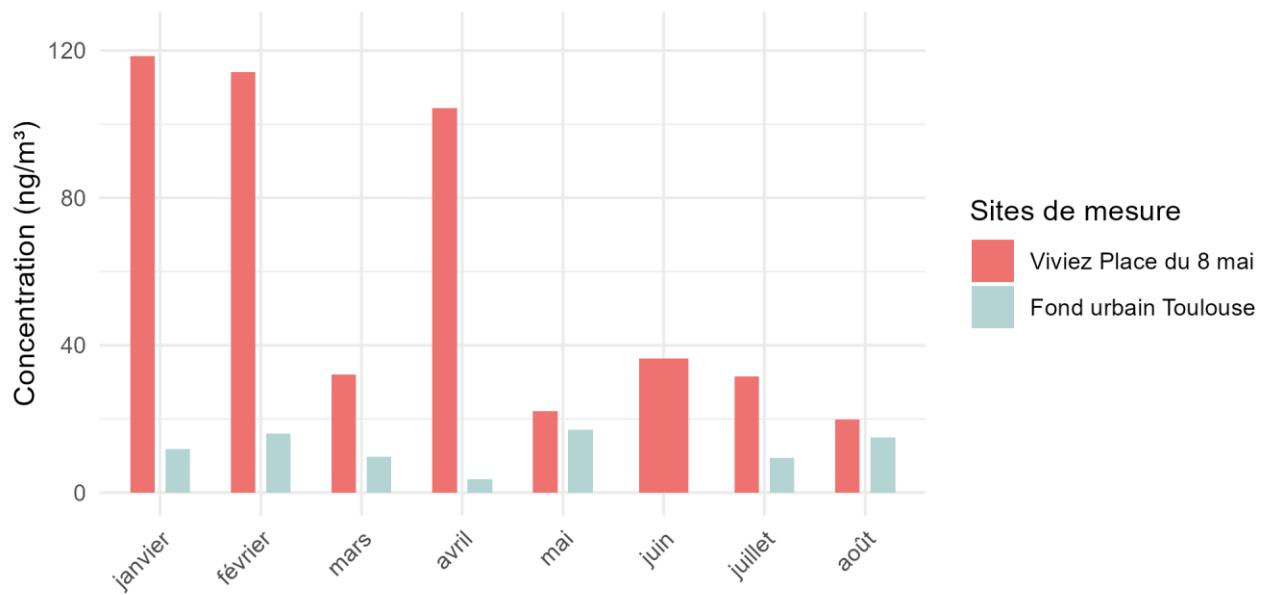
Observations : Tendances des concentrations en plomb dans les PM10 autour du site de Viviez Place du 8 mai globalement comparables ou plus élevées que le site de fond urbain de Toulouse.

3.2.4. Nickel



Observations : Tendances des concentrations en nickel dans les PM10 autour du site de Viviez Place du 8 mai globalement comparables/plus faibles que le site de fond urbain de Toulouse.

3.2.5. Zinc



Observations : Tendances des concentrations en zinc dans les PM10 autour du site de Viviez Place du 8 mai globalement plus élevées que le site de fond urbain de Toulouse.

4. Analyses des retombées atmosphériques de poussières

4.1. Situation par rapport aux valeurs de référence

La règlementation sur les retombées atmosphériques est disponible en Annexe 3.

Moyennes du 1er janvier à fin août 2025

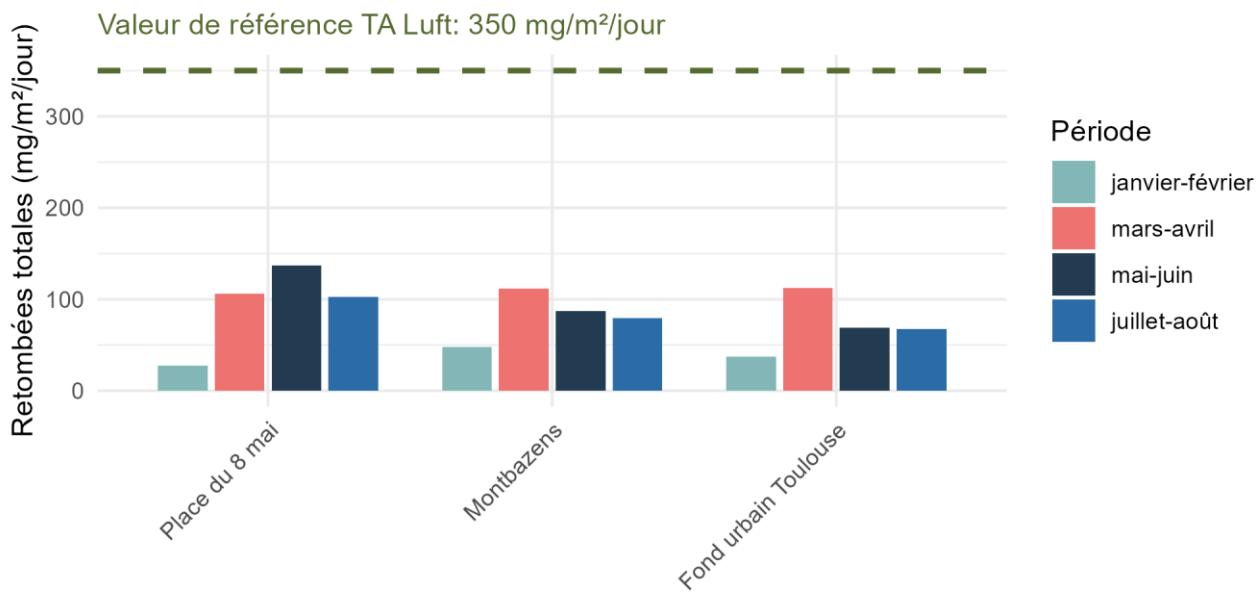
Retombées et métaux	Unité	Valeur de référence en moyenne annuelle	Place du 8 mai	Montbazens	Situation vis-à-vis des références
Retombées totales	mg/m ² /jour	350	93.2	81.5	Pas de dépassement
Arsenic	µg/m ² /jour	4	2.24	1.08	Pas de dépassement
Cadmium	µg/m ² /jour	2	0.82	0.18	Pas de dépassement
Plomb	µg/m ² /jour	100	10.21	2.68	Pas de dépassement
Zinc	µg/m ² /jour	400	306.97	29.56	-

4.2. Moyennes bimestrielles - juillet-août 2025

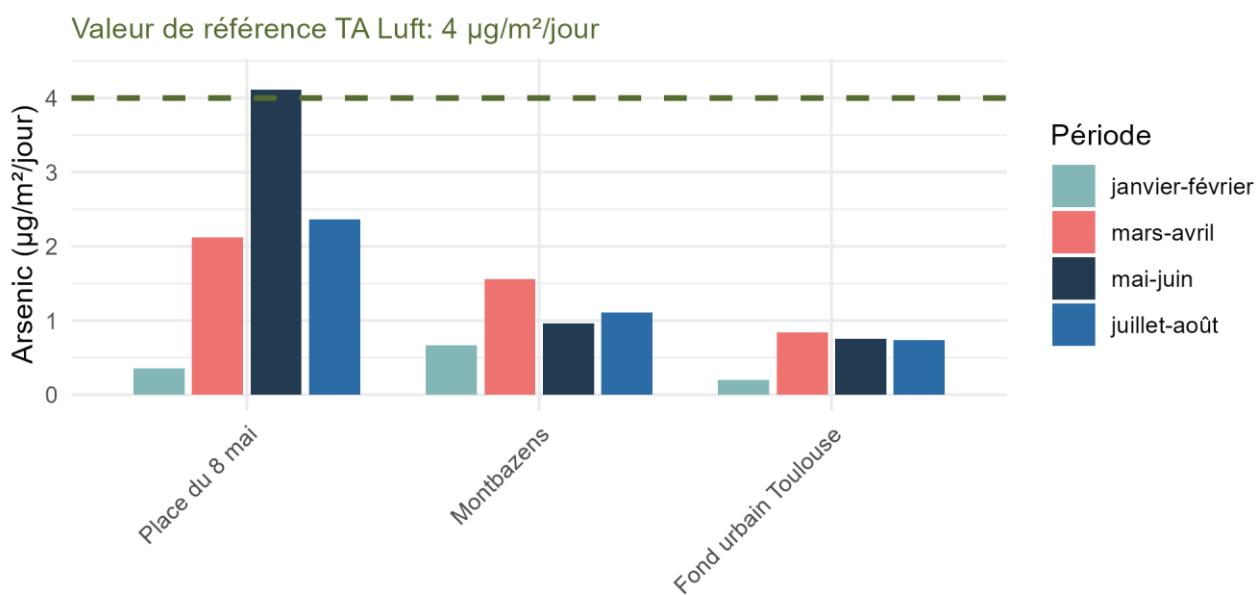
Il convient de rappeler que l'évaluation d'un dépassement ponctuel se fait en référence à la moyenne annuelle. Les graphiques suivants illustrent les tendances par période tout au long de l'année.

Retombées et métaux en moyennes bimestrielles	Unité	Place du 8 mai	Montbazens
Retombées totales	mg/m ² /jour	102.7	79.4
Arsenic	µg/m ² /jour	2.36	1.11
Cadmium	µg/m ² /jour	0.68	0.13
Plomb	µg/m ² /jour	7.29	1.67
Zinc	µg/m ² /jour	357.12	22.00

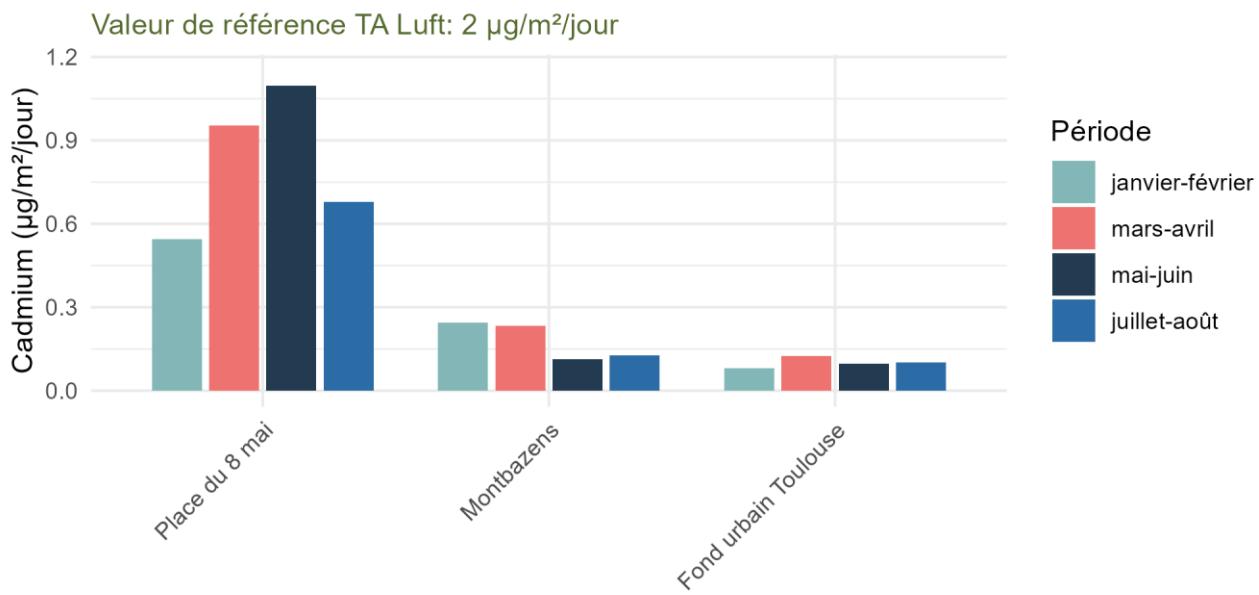
4.2.1. Retombées totales



4.2.2. Arsenic

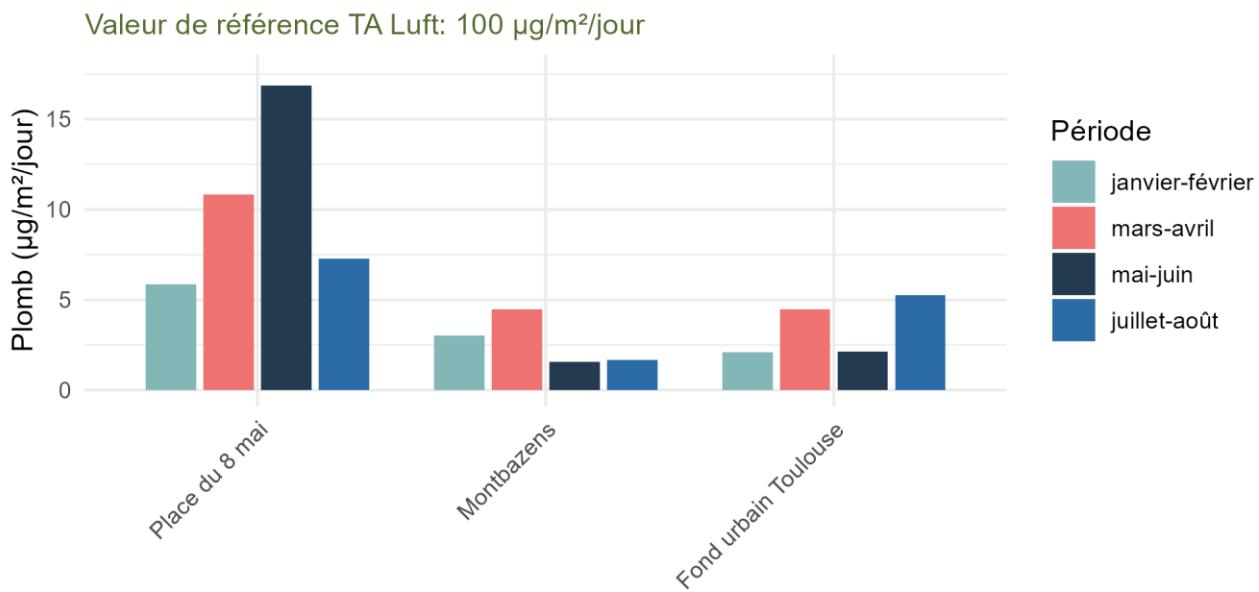


4.2.3. Cadmium



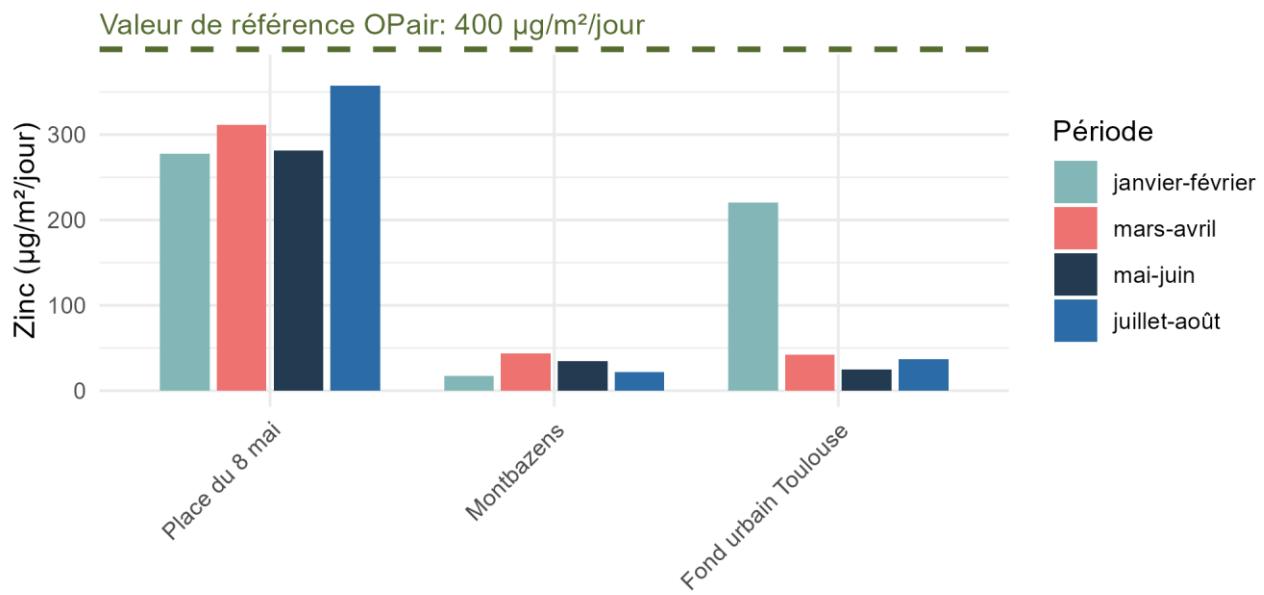
Observations : Pic de concentrations en cadmium dans les retombées de poussières observé pour le site de la **place du 8 mai**. Ce pic a également été retrouvé autour des sites d'**Igue du mas** sur le bimestre juillet-août (rapport bimestriel SOLENA).

4.2.4. Plomb



Observations : Pic de concentrations en plomb dans les retombées de poussières observé pour le site de la **place du 8 mai**. Ce pic a également été retrouvé autour des sites d'**Igue du mas** sur le bimestre juillet-août (rapport bimestriel SOLENA).

4.2.5. Zinc



Observations : Pic de concentrations en zinc dans les retombées de poussières observé pour le site de la **place du 8 mai**. Ce pic a également été retrouvé autour des sites d'**Igue du mas** sur le bimestre juillet-août (rapport bimestriel SOLENA).

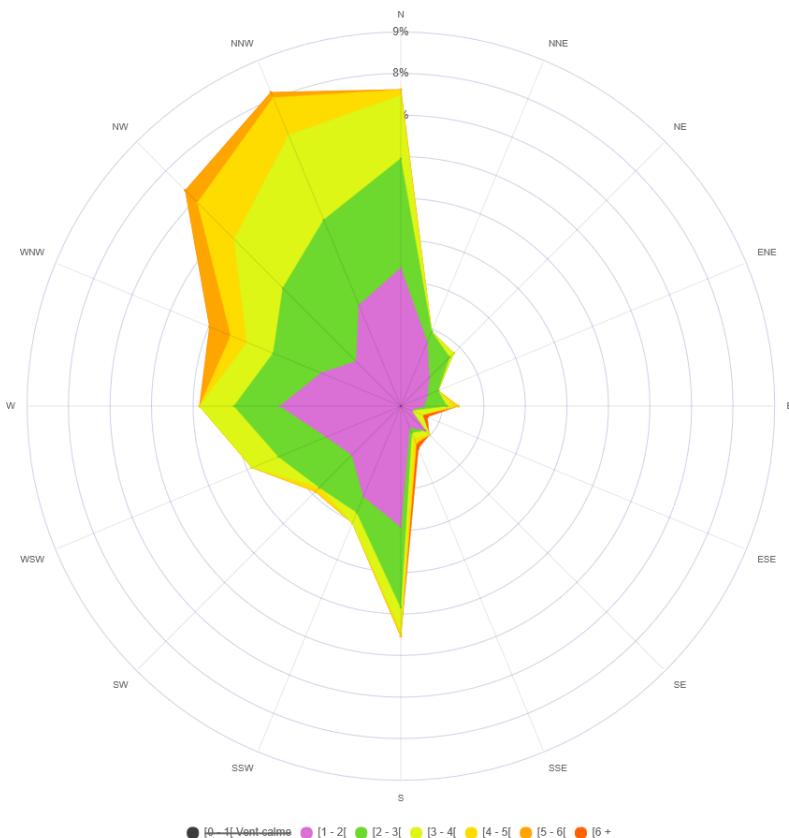
5. Conditions météorologiques ambiantes

Le suivi météorologique est réalisé à partir de la station de Météo France de Firmi.

Précipitations

mois	Cumul des précipitations (mm)
janvier	83.2
février	32.1
mars	77.2
avril	123.8
mai	76.7
juin	44.7
juillet	96.9
août	113.9

Orientation et vitesse du vent



Annexes

6. Annexe 1 : Historique de la surveillance

Depuis 2012, Atmo Occitanie suit la qualité de l'air à Viviez (Aveyron), initialement pour évaluer l'impact des travaux de dépollution des sols contaminés par des boues d'hydroxydes métalliques liés à l'ancienne activité de production de zinc de UMICORE. Ce suivi, réalisé jusqu'à la fin des chantiers en décembre 2017, a permis d'accompagner le stockage sécurisé des boues dans l'ISDD Montplaisir à Viviez.

Entre 2019 et 2024, et sur demande des élus et associations locales, Atmo Occitanie a poursuivi la surveillance de la qualité de l'air via un partenariat avec SECHE ECO SERVICES, nouveau gestionnaire des chantiers et de l'ISDD Montplaisir. Ce partenariat a été renouvelé pour la période 2025-2028, avec un engagement annuel pour évaluer l'impact des activités de l'ISDD sur l'air.

Parallèlement, un partenariat a été établi avec SOLENA pour 2025-2028, permettant la mutualisation des moyens de surveillance sur la station de mesure de la Place du 8 mai.

7. Annexe 2 : Dispositif d'évaluation mis en œuvre

Le suivi de la qualité de l'air à la station de la Place du 8 mai est mutualisé entre SECHE ECO SERVICES et SOLENA. SECHE ECO SERVICES participe à la surveillance des particules en suspension (PM10), des retombées atmosphériques et des métaux dans les retombées à ce point.

Les cinq métaux étudiés sont l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le plomb (Pb), le zinc (Zn) et le nickel (Ni). Le nickel est uniquement suivi dans les PM10 en air ambiant, car les mesures historiques sur les retombées de poussières ont montré des niveaux comparables à ceux des zones rurales ou urbaines de référence.

Détails des dispositifs de mesure

Sites	Equipement installé	Polluants mesurés	Temporalité de l'échantillonnage
Fond urbain Toulouse	Préleveur de particules	Particules en suspension PM10 Métaux dans les PM10 : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Quart-horaire
	jauge d'Owen 20L	Retombées de poussières totales Métaux dans les retombées de poussières : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Bimensuel
Fond urbain Rodez	Préleveur de particules	Particules en suspension PM10 Métaux dans les PM10 : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Quart-horaire
Place du 8 mai	Préleveur de particules	Particules en suspension PM10 Métaux dans les PM10 : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Mensuel
	jauge d'Owen 20L	Retombées de poussières totales Métaux dans les retombées de poussières : As, Cd, Pb, Zn, Ni	Bimensuel
Fond rural Montbazens	jauge d'Owen 20 L	Retombées de poussières totales Métaux dans les retombées de poussières : As, Cd, Pb, Zn	Bimensuel

8. Annexe 3 : Cadre réglementaire

8.1. Définition des valeurs réglementaires

Les définitions des valeurs réglementaires sont applicables pour l'ensemble des polluants réglementés pour la qualité de l'air en France.

Objectif de qualité :

Un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Valeur cible :

Un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.

Valeur limite :

Un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

8.2. Valeurs de référence

8.2.1. Air ambiant

A ce jour, la réglementation sur l'air ambiant est issue de l'Arrêté du 16 avril 2021 relatif au dispositif national de surveillance de qualité de l'air ambiant. Cela concerne les PM₁₀ et les métaux dans les PM₁₀.

Particules en suspension PM₁₀

Pour les PM₁₀, le seuil de l'Objectif qualité est 30 µg/m³ et la Valeur limite est de 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Les seuils seront abaissés en 2030 avec l'alignement de la réglementation française sur la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air adoptée en 2024. Ainsi en 2030, la Valeur limite sera abaissée à 20 µg/m³ en moyenne annuelle.

Métaux dans les particules de PM₁₀

A ce jour, les métaux réglementés sont l'arsenic, le cadmium, le nickel et le plomb. Pour l'arsenic, le cadmium et le nickel, les valeurs cibles sont définies par les seuils 6 ng/m³, 5 ng/m³ et 20 ng/m³ en moyennes annuelles, respectivement. Pour le plomb, l'objectif de qualité est fixé à 250 ng/m³ et la valeur limite à 500 ng/m³.

8.2.2. Retombées de poussières

Concernant les concentrations des métaux dans les retombées totales il n'existe aucune valeur réglementaire à ce jour en France. Les normes allemande TA Luft et suisse OPAIR servent de valeurs de référence pour la protection de la santé humaine ainsi que des écosystèmes. En outre, la norme TA Luft est relative à tout environnement industriel, et définit comme « limite dans l'air ambiant pour éviter une pollution importante ».

Variable	OPAIR (en moyenne annuelle)	TA Luft (en moyenne annuelle)
Retombées totales	200 mg/m ² /jour	350 mg/m ² /jour
Retombées d'arsenic	-	4 µg/m ² /jour
Retombées de cadmium	2 µg/m ² /jour	2 µg/m ² /jour
Retombées de plomb	100 µg/m ² /jour	100 µg/m ² /jour
Retombées de nickel	-	15 µg/m ² /jour
Retombées de zinc	400 µg/m ² /jour	-